

Date de parution :

Vol. 2, n° 2
22 mars 2006



CAHIER FINANCIER

Municipalité de Lac-au-Saumon

36, rue Bouillon, Lac-au-Saumon, G0J 1M0 778-3378

Lors d'une session régulière, tenue à la salle municipale le 6 mars 2006 à 20 h 00, monsieur Claude Jacques, vérificateur comptable de chez Mallette, a présenté les états financiers de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005. Je vous soumet donc ce cahier financier qui vous permettra d'avoir un bon aperçu des résultats.

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES 2005

<u>Revenus</u>	<u>Budget 2005</u>	<u>%</u>	<u>Réel 2005</u>	<u>%</u>	
Taxe foncière	412 274		416 134		
Taxe « Service de dette » et «Règlements 247-94 & 39-2001»	48 600		47 895		
Service d'aqueduc	55 924		55 734		
Service d'égout	120 707		120 541		
Service d'enlèvement des matières résiduelles	<u>94 875</u>	<u>732 380</u>	<u>94 990</u>	<u>735 294</u>	57
Gouvernement du Québec	167 060		166 732		
Gouvernement du Canada	<u>1 268</u>	<u>168 328</u>	<u>1 382</u>	<u>168 114</u>	13
Autres revenus de sources locales		<u>82 833</u>		<u>92 461</u>	7
Transferts inconditionnels (péréquation, compensations gouvern.)	150 595		156 363		
Transferts conditionnels (subventions)	<u>132 875</u>	<u>283 470</u>	<u>145 437</u>	<u>301 800</u>	23
Total des revenus	1 267 011		1 297 669		
Dépenses					
Administration générale (conseil, adm., gest. pers., évaluation, greffe)	209 319		234 986		
Sécurité publique (police, incendie)	124 704		126 197		
Transport (réseau routier, transport collectif)	438 852		433 011		
Hygiène du milieu (eau, égout, matière résiduelle, récupération)	237 957		228 429		
Logement (OMH)	6 000		5 026		
Urbanisme, environnement et développement	31 010		30 818		
Loisirs et culture (bibliothèque, parc, centre des loisirs, patrimoine)	99 880		105 092		
Frais de financement	<u>41 193</u>	<u>1 188 915</u>	<u>40 381</u>	<u>1 203 940</u>	95
Remboursement de la dette à long terme	55 097		55 087		
Transfert à l'état des activités d'investissement (immobilisations)	69 800		66 052		
Réserve financière (disposition des boues) Fond de roulement	19 438		22 385		
Appropriation de surplus	(66 239)		(69 191)		
Total des dépenses	1 267 011		1 278 273		
Surplus de l'exercice			19 396		
Le surplus accumulé (non affecté) au 31 décembre 2005 :			153 968\$		

IMMOBILISATIONS 2005

La municipalité budgete à chaque année un montant pour la réalisation de projet en immobilisation. En 2005, un budget de 469 800\$ a été adopté pour la réalisation d'immobilisations financées par les taxes, par emprunt, par le Fond de roulement ou par l'appropriation de surplus.

<u>Description</u>	<u>Réel 2005</u>
Ameublement réception bureau municipal & photocopieur	10 765
Climatisation bureau municipal	3 754
Installation de nouveaux luminaires	4 630
Prolongement réseaux d'aqueduc, d'égout, voirie (rue Ludger-Leblanc)	7 296
Asphaltage	158 950
Régularisation titres de propriétés pour assiette de chemin (honoraires)	2 110
Camion International 98 (10 roues)	50 232
Travaux parc du Centenaire (gazebo, remise, divers)	42 525
Traverse à niveau donnant accès au parc du Centenaire	60 969
Projet d'alimentation en eau potable (honoraires)	8 679
Total :	349 910

DETTE À LONG TERME

Afin de réaliser certains projets d'immobilisations et les répartir sur les années à venir, la municipalité peut se financer par des emprunt à court, à moyen ou à long terme. Ces dépenses concernent principalement des immobilisations ou des équipements qui ont une durée de vie de plus d'un an. L'amortissement de la dette cependant ne doit pas excéder la durée de vie utile de l'immobilisation. La charge fiscale est déterminée lorsque le conseil discute, lors d'une rencontre de travail, du projet de règlement qui sera ensuite adopté et soumis à l'approbation des personnes habiles à voter. Voici la liste des emprunts qui sont en cours au 31 décembre 2005.

<u>No. règlement</u>	<u>Objet</u>	<u>Emprunt initial</u>	<u>Solde 31/12/05</u>	<u>Échéance</u>	<u>Charge fiscale</u>
247-94	Aqueduc & égout	99 000	13 900	2007	Secteur
252-94 + 259-95	Aqueduc, égout, voirie, Asphaltage	76 600	27 700	2007	Ex-village
273-96	Modif. Bassins épuration	67 000	50 800	2007*	Ex-village
39-2001	Bouillon/Gaudreau	160 667	155 300	2009*	Secteur
	Assainissement des eaux		389 640	2006*	Taxe égout

*Ces emprunts seront en refinancement à cette échéance.

Quelques définitions :

Secteur : Comprend les contribuables desservis par les réseaux d'aqueduc et/ou égout

Ex-village : Comprend les contribuables situés sur le territoire constituant le village de Lac-au-Saumon avant son regroupement avec la paroisse St-Edmond

Taxe égout : Ce remboursement est inclus dans le 322\$ de taxe d'égout payé par les contribuables desservis par le réseau d'égout

FONDS DE ROULEMENT

La municipalité peut, par règlement, constituer un fonds de roulement et emprunter certaines sommes à ce fonds par résolution, sans qu'aucune approbation gouvernementale ne soit nécessaire, pour financer des dépenses d'immobilisations pour un terme maximal de dix ans ou les dépenses courantes en attendant la perception des revenus, pour un terme maximal de douze mois. Toutefois, la municipalité doit prévoir chaque année, dans son budget, une somme suffisante pour rembourser les emprunts faits à ce fonds. La municipalité s'est constitué un fonds de roulement au fil des ans de 110 000\$ auquel elle emprunte pour l'achat d'immobilisations. Le solde disponible au fonds de roulement au 31 décembre 2005 est de 31 754\$.

<u>Année</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant initial</u>	<u>Solde 31/12/05</u>	<u>Échéance</u>
2002	Pavage	24 150	9 660	2007
2002	Tracteur Massey & équip.	34 465	13 786	2007
2004	Caserne à beffroi	6 000	4 800	2009
2005	Camion Inter 98 (10 roues)	25 000	25 000	2010
2005	Parc Centenaire	25 000	25 000	2010

CORPORATION DES LOISIRS DE LAC-AU-SAUMON

Depuis le 14 février dernier, un nouvel organisme a vu le jour à Lac-au-Saumon, soit la Corporation des loisirs de Lac-au-Saumon. Ainsi, toute personne intéressée à s'impliquer au niveau du carnaval, de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, de la patinoire ainsi que toute autre activité telle que balle-molle, dards, soccer, etc., est invitée à adhérer à l'organisme.

À cet effet, vous êtes conviés à l'assemblée générale de fondation qui aura lieu le mercredi 5 avril 2006, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal. Pour informations, veuillez contacter Francis St-Laurent au 778-3796.

CARNAVAL 2006

Malgré certains contretemps dus à la température, la majorité des activités prévues à l'horaire du carnaval ont pu avoir lieu et un léger bénéfice (23,12 \$) a été enregistré. Cette somme sera versée à la Corporation des loisirs.

Pour avoir rendu possible la tenue de l'édition 2006 du carnaval de Lac-au-Saumon, de chaleureux remerciements sont adressés aux personnes et organismes suivants sans qui cet événement annuel n'aurait pu avoir lieu : Michel Chevarie, Robby Gagné, Mario Lévesque, Serge Lefrançois, Wilfrid Fougère, Paul-Arthur Gendron, Sébastien Pitre, Club des 50 ans et plus, Chevaliers de Colomb, Club de ski de fond Mont-Climont, AFÉAS, Action-Jeunesse, municipalité de Lac-au-Saumon, les bénévoles des drags de motoneiges ainsi que toutes les personnes ayant offert leur temps dans le cadre des activités du carnaval.

COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES (CJS)

Suite au succès connu l'an dernier, la CJS (coopérative jeunesse de services) est de retour cet été pour une deuxième année. Ce projet vise à permettre à une quinzaine d'ados âgés de 14 à 17 ans d'acquérir de l'expérience de travail, tout en offrant à la population divers services tels que tonte de pelouse, lave-auto, gardiennage, peinture, travaux sur les fermes, débroussaillage, raclage, bois de chauffage, etc.

Afin d'encadrer ces ados, deux (2) jeunes étudiant(e)s de niveau collégial et/ou universitaire seront engagé(e)s à titre d'animateurs(trices). Les offres d'emploi seront affichées prochainement. Ceci constitue une chance pour les étudiant(e)s de Lac-au-Saumon désirant travailler dans leur village au cours de l'été de pouvoir le faire !

Une rencontre d'information, à laquelle sont invités ados et parents, aura lieu le **lundi 10 avril 2006, à compter de 19h00, à la salle du conseil municipal**. Pour informations et inscription, veuillez contacter Francis St-Laurent au **778-3796**.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BERTRAND-LEBLANC

Nous vous rappelons les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale Bertrand-Leblanc et nous en profitons par la même occasion pour remercier les nombreux bénévoles oeuvrant à la bonne marche de ce service offert gratuitement à la population de Lac-au-Saumon. Rappelons que la population peut avoir accès à Internet haute vitesse à la bibliothèque. Bonne lecture !

Heures et jours d'ouverture : tous les mardis, de 14h00 à 16h00 et de 18h30 à 20h00.

SITE INTERNET

Une série de pages web traitant de la vie municipale de Lac-au-Saumon est maintenant accessible à l'adresse suivante : www.lacausaumon.com/municipalite. Vous y retrouvez les dates des prochaines réunions du conseil municipal, les procès-verbaux des dernières réunions, les derniers règlements adoptés, les derniers avis publiés et plus encore. Bonne visite !

MESSAGE IMPORTANT

AUX CONTRIBUABLES DE LAC-AU-SAUMON



Avant d'entreprendre des travaux sur votre propriété, il est obligatoire d'obtenir un permis ou un certificat.

QUAND FAUT-IL DEMANDER UN PERMIS OU UN CERTIFICAT D'AUTORISATION?

Pour construire	Pour réparer (rénover)
Pour transformer	(Ex.: - Remplacer portes, fenêtres, revêtement extérieur
Pour agrandir	- Refaire la finition intérieure mur, planchers, plafonds
Pour réparer ou construire une installation septique	- Refaire plomberie, électricité, chauffage, isolation, etc.
Pour ajouter un bâtiment	Pour la construction de clôture, muret et haie
Pour changer l'usage du sol ou d'un bâtiment	Pour abattre des arbres
Pour déplacer, déménager un bâtiment	Pour tout remblai ou déblai
Pour démolir	Pour poser du pavage
Pour excaver le sol	Pour l'implantation d'une piscine
Pour aménager un puits d'eau potable	



COMMENT SE PROCURER UN PERMIS, UN CERTIFICAT ET RECEVOIR DE L'INFORMATION ?

La personne à contacter pour obtenir un permis, un certificat ou recevoir de l'information concernant la réglementation d'urbanisme ou celle concernant l'évacuation des eaux usées est notre inspecteur, M. Steeve Lavoie. **À partir du 6 avril jusqu'au 30 novembre 2006, l'inspecteur sera disponible les jeudi avant-midi à votre bureau municipal de 9h00 à 12h00.** Pour les autres jours de la semaine, il serait bon de prendre rendez-vous à la MRC de La Matapédia au 629-2053, poste 106 pour être certain de ne pas se déplacer inutilement. Agissant comme inspecteur pour cinq (5) autres municipalités, M. Lavoie doit se déplacer régulièrement.

L'inspecteur dispose d'une période de 30 jours suivant une demande pour émettre ou refuser le permis ou certificat. Bien sûr, il s'agit d'un délai maximum. **Vous devez quand même prévoir et ne pas attendre le jour du début des travaux pour faire votre demande.**

. . . ENCORE PLUS DE CHIFFRES

Si ce sommaire n'éteint pas votre soif de chiffres, il est possible d'obtenir une copie du rapport financier 2005 au bureau municipal moyennant des frais de 2.45\$ pour l'impression.

Pour les « internautes » le ministère des Affaires municipales et des Régions a un site ; mamr.gouv.qc.ca sur lequel vous trouverez beaucoup d'informations.

Entre autres, sous l'onglet « Finances » - « Information financière » vous avez accès aux données contenues dans les prévisions budgétaires, les rapports financiers et les profils financiers des municipalités. Pour l'instant les données relatives aux rapports financiers 2005 et aux prévisions budgétaires 2006 n'y figurent pas mais elles devraient y être insérées en cours d'année. Pour ceux qui aiment comparer, ce site s'avère un outil intéressant.

Nadia St-Pierre, Directrice générale, Secrétaire-trésorière